



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 12 mars 2025

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- **Vu** le préavis n° 01-2025, du 24 février 2025, relatif au transfert de la route de Novallette au domaine public ;
- **entendu** le rapport de la Commission d'Urbanisme ;
- **considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 12 mars 2025

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET

La Secrétaire

Virginie KIRCHHOFFER

